

FORMULAIRE POUR PRÉSENTATION DE PROJETS DANS LE CADRE DU RÉSEAU DES ÉCLAIREURS ET DES ÉCLAIREUSES 2025-2026

Le réseau des Éclareurs et Éclareuses a été créé par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour faire face aux conséquences psychosociales de la pandémie. Son but est de soutenir les individus et la communauté dans leur capacité d'adaptation et leur capacité à surmonter les traumatismes. Les éclareurs et les éclareuses sont des intervenant-es, des employé-es des divers réseaux (partenaires communautaires et intersectoriels) et d'autres personnes significatives dans leur milieu (ex. : citoyen-nes engagé-es) qui contribuent au mieux-être des membres de leur communauté. Leur rôle est volontaire et consiste à :

- Être à l'écoute de la communauté;
- Reconnaître les personnes présentant des signes de détresse psychologique et, au besoin, les diriger vers de l'aide ou des ressources appropriées;
- Promouvoir la santé psychologique et différentes façons de prendre soin de soi et des autres;
- Participer à des initiatives collectives.

Pour obtenir plus d'informations sur le réseau, consulter notre site web à l'adresse suivante : Réseau des éclareurs et des éclareuses

1. Les objectifs du financement

Dans un contexte de pandémie, de post-pandémie et de rétablissement, les objectifs du financement sont de soutenir la mise en œuvre d'initiatives populationnelles ponctuelles visant à :

- Augmenter la capacité de résilience¹ des communautés;
- Améliorer le bien-être collectif en renforçant les facteurs de protection liés à la santé mentale;

¹ « La résilience communautaire est la capacité des membres d'une communauté de s'adapter à un environnement caractérisé par le changement, l'incertitude, l'imprévisibilité et la surprise en mobilisant les ressources communautaires. Les membres de communautés résilientes développent intentionnellement des capacités individuelles et collectives pour répondre au changement, soutenir la communauté et développer de nouvelles trajectoires pour assurer l'avenir et la prospérité de leur communauté. En situation d'adversité, les communautés capables de limiter les facteurs de risque et d'augmenter les facteurs de résilience développeraient une plus grande capacité à survivre aux perturbations (Magis, 2010) » (Bergeron et autres, 2020).

- Favoriser la participation citoyenne des membres de la communauté;
- Promouvoir des initiatives autour de la thématique « prendre soin de soi et prendre soin des autres ».

2. Organismes visés et montant disponible

Cet appel de projets s'adresse aux organismes communautaires et aux tables de concertation (locales et sectorielles) qui souhaitent mettre en œuvre une initiative collective² dans leur communauté. Les activités financées peuvent cibler les travailleurs et les travailleuses communautaires, les bénévoles ou la population des quartiers visés.

Le budget total de cet appel de projets est **de 6 780\$ par quartier** (Ahuntsic, Bordeaux-Cartierville, La Petite-Patrie, Montréal-Nord, Saint-Laurent et Villeray).

Le comité de sélection retiendra des projets dont le financement demandé se situe entre 3 000 \$ et 6 780 \$.

Un maximum de deux (2) projets par quartier sera retenu.

3. Les critères d'admissibilité

- Le soutien financier est dédié au déploiement et à la mise en œuvre d'initiatives collectives ponctuelles visant à renforcer un ou plusieurs facteurs de protection liés à la santé mentale au sein des communautés;
- Les initiatives financées doivent être inclusives (c'est-à-dire qu'elles peuvent viser l'ensemble de la population, rejoindre plusieurs communautés, proposer une façon de rejoindre des personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité, etc.);
- Le projet doit être porté par un organisme communautaire et/ou une table de concertation (locale et sectorielle);
- Le montant demandé par projet doit se situer entre 3 000 \$ et 6 780 \$.

4. Critères d'analyse pour l'attribution des fonds

Les critères d'analyse pour l'attribution des fonds sont les suivants :

² Une initiative collective est une activité, un projet ou un évènement mis en œuvre par l'organisme ou la table pour atteindre un but commun et renforcer un ou plusieurs facteurs de protection en lien avec les objectifs du financement de cet appel à projets.

- Renforcer la résilience communautaire et le tissu social en offrant des outils et des ressources qui permettent aux personnes de s'adapter à des situations difficiles;
- Augmenter la capacité de la communauté à soutenir les personnes touchées sur le plan psychologique;
- Favoriser la participation citoyenne des membres de la communauté;
- Promouvoir le bien-être de la population sur son territoire par des initiatives autour de la thématique « prendre soin de soi et prendre soin des autres ».

Veuillez consulter notre site web pour plus de clarifications (exemples : clarifications sur les définitions, les critères, consultation de la boîte à outils, etc.) : [Réseau des éclaireurs et des éclaireuses](#)

5. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles pour ces fonds sont les suivantes :

- Matériel pour les activités;
- Frais de formation;
- Matériel promotionnel;
- Nourriture;
- Location équipement / salle;
- Honoraires professionnels;
- Frais de gestion (maximum 10%).

6. Les dépenses non admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Les dépenses régulières
 - o Le salaire des employé-es temporaires ou permanent-es (les honoraires professionnels sont acceptés);
 - o Le matériel informatique, internet, téléphone, etc.;
 - o Le loyer, les frais d'électricité ou de chauffage.

- Les frais publicitaires (exemples : médias locaux et médias sociaux)
- L'achat de matériel informatique pour le projet (exemple : tablettes)
- La tarification pour le droit d'auteur (film, musique, photographie, etc.)
- Les boissons alcoolisées
- Tout élément vendu sur place lors de l'initiative (collation, boisson, etc.)
- Les dépenses en lien avec une collecte de fonds.

7. Échéancier

Cet appel à projets se déroulera selon l'échéancier suivant :

- Lancement de l'appel de projets : semaine du 6 octobre 2025
- Date limite pour nous faire parvenir votre projet : vendredi 5 décembre 2025.
- Date d'analyse des projets : du 8 au 19 décembre 2025
- Réponse auprès des partenaires : 19 décembre 2025
- Réalisation du projet : avant le 31 décembre 2026
- Date limite pour envoyer la reddition de comptes : 30 janvier 2027

Vous êtes invité-es à nous faire parvenir vos projets à l'adresse suivante : eclaireurs.eclaireuses.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

8. Soutien des organisateurs et organisatrices communautaires

Si vous avez des questions sur cet appel à projets ou vous souhaitez obtenir le soutien des organisateurs et des organisatrices communautaires, coordonnateurs et coordonnatrices du réseau des Éclareurs et Éclareuses de votre quartier, veuillez contacter :

- Montréal-Nord : eclaireurs.eclaireuses.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca
- Villeray La Petite-Patrie : isabelle.talbot-fournier.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca
- Ahuntsic Bordeaux-Cartierville : magali.mercier.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca
- Saint-Laurent ricardo.botero.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

9. Reddition de compte

L'organisme / la table doit faire mention que l'activité est financée par le Réseau des éclaireurs et éclaireuses.

De plus, le formulaire de bilan du projet doit être complété après la tenue de l'activité et contenir les informations suivantes : la date de l'activité, le lieu, le thème et nombre de personnes présentes (voir Annexe 2).

Le projet doit être réalisé au plus tard le 31 décembre 2026.

10. Diffusion du présent appel à projets

Cet appel à projets est diffusé :

- Sur la page de notre site web à l'adresse suivante : [Réseau des éclaireurs et des éclaireuses](#);
- À l'ensemble de nos partenaires communautaires participant au réseau des éclaireurs et éclaireuses;
- Aux tables de quartier et CDC du territoire du CIUSSS NIM;
- Aux tables de concertation sectorielles.

Annexe 1 : Formulaire de présentation du projet

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DU PROJET	
Nom de l'organisme	
Nom de la personne responsable	
Adresse courriel	
Adresse postale	
Téléphone	
PRÉSENTATION DU PROJET	
Nom du projet	
À quel.s critère.s d'analyse votre projet souhaite-t-il répondre?	
Description sommaire du projet : -Courte description du projet -Objectifs visés -Population touchée	

-Impacts et résultats attendus sur la période établie pour le projet	
S'il s'agit d'une initiative existante, quel nouveau déploiement le soutien financier viendra-t-il permettre?	
Comment le projet est-il en lien avec votre mission?	
BUDGET	
Budget détaillé pour la réalisation de ce projet	

Faire parvenir votre demande à l'adresse suivante : eclaireurs.eclaireuses.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Annexe 2 : Formulaire bilan

FORMULAIRE BILAN	
Nom de l'organisme	
Nom de la personne responsable	
Adresse courriel	
Adresse postale	
Téléphone	
PRÉSENTATION DU PROJET	
Nom du projet	
Date de la réalisation de l'activité ou du projet	
Lieu de l'activité	
Nombre de personnes rejoindes par l'activité ou le projet	
Les objectifs du projet ont-ils été atteints?	

Expliquer brièvement votre
réponse

BUDGET

Le budget demandé a-t-il
été dépensé tel que prévu?
Expliquer brièvement votre
réponse.

Retourner le formulaire dûment rempli, par courriel, à l'adresse suivante : eclaireurs.eclareuses.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca au plus tard le **30 janvier 2027**.

Signature : _____

Date : _____